APRÈS ART. 2 N° CL8

ASSEMBLÉE NATIONALE

VALORISER LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 2130)

AMENDEMENT

Nº CL8

présenté par M. Rancoule, M. Baubry, Mme Bordes, Mme Diaz, M. Gillet, M. Guitton, M. Rambaud, M. Houssin, Mme Roullaud, M. Ménagé, Mme Lorho et M. Schreck

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.